

Objet : Dépôt de la demande de subvention pour les Rencontres Entreprises/Jeunes du 5 mars 2026

Le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant élection de Monsieur Daniel POMERET en qualité de Président,
VU la délibération 2020-094 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation du Président, article 15,

DECIDE

Article 1^{er} : De déposer une demande de subvention à la Région dans le cadre de l'organisation d'un évènement autour de l'emploi, l'orientation et la formation avec la 5^{ème} édition des Rencontres Entreprises Jeunes.

Le plan de financement :

Coût total du projet :	18 205 €
Participation Région :	3000 €
Autofinancement CCBPD :	15 235 €

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. Elle sera communiquée au Conseil Communautaire dès sa prochaine réunion et inscrite au registre des délibérations.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier communautaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le 07/01/2026
ID : 069-200040574-20260105-DEC2026002-AU



Fait à ANSE, le 5 janvier 2026

Le Président

Daniel POMERET

